

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: LP XYLOCID

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0043

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0014628-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	10
5.1. Consignes d'utilisation	10
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

LP XYLOCID

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LABORATOIRE PROTECTION HABITAT
	Adresse	LACROPTE 24380 VERGT France
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0043	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0014628-0000	
Date de l'autorisation	20/05/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	01/04/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LABO FRANCE COMPANY
Adresse du fabricant	ZI LADOUX – RUE BLEUE BP70051 63118 CEBAZAT France
Emplacement des sites de fabrication	ZI LADOUX – RUE BLEUE BP70051 63118 CEBAZAT France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	TAGROS
Adresse du fabricant	"JHAVER CENTRE", RAJAH ANNAMALAI BUILDING EGMORE, IV FLOOR 72, MARSHALLS ROAD 600 008 TAMIL NADU, CHENNAI Inde
Emplacement des sites de fabrication	SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX KUDIKADU A4/1&2 - TAMIL NADU, CUDDALORE Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,15
3-butoxy-2-propanol	3-butoxy-2-propanol	Substance non active	5131-66-8	225-878-4	10
isopropanol	propan-2-ol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	2
(2-methoxymethylethoxy)pro	(2-methoxymethylethoxy)pro	Substance non active	34590-94-8	252-104-2	20

2.2. Type de formulation

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
--------------------------	---

Conseils de prudence

<p>Éviter de respirer les .</p> <p>Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.</p> <p>Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.</p> <p>Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p>
--

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement préventif - Professionnels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Capricorne des maisons Stade de développement: Larves Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif Bois résineux et feuillus – classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert : application superficielle / traitement par pinceau, rouleau, trempage ou pulvérisation (basse pression) Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 200 g de produit dilué/m ² Dilution (%): 10 Nombre et fréquence des applications: Dilution : 10% soit 1 L de concentré pour 9 L d'eau du robinet.

Dose d'application : 200 g de produit dilué/m² soit 1 L de produit dilué pour 5 m² de surface de bois.

Appliquer en 2 couches (2 x 100g/m²).

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conteneur/bidon en PEHD : jusqu'à 10 L

Conteneur/fût en PEHD : 200 L

GRV en PEHD : jusqu'à 1000 L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- L'application doit être réalisée sur des surfaces imperméables de manière à limiter les émissions vers le compartiment aquatique et terrestre.
- Pulvérisation : porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Traitement par pinceau, rouleau et trempage : porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Traitement curatif - Professionnels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Capricorne des maisons Stade de développement: Larves Nom scientifique: Anobium punctatum Nom commun: Petite vrillette Stade de développement: Larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement curatif Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert : Application superficielle / pinceau, rouleau, ou pulvérisation (basse pression) Description détaillée: - Méthode d'application: Système ouvert : Injection (associée à une application superficielle) Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 300 g de produit dilué/m ² Dilution (%): 16.7 Nombre et fréquence des applications: Dilution : 16.7% soit 1 L de concentré pour 5 L d'eau du robinet.

Application superficielle :

Dose d'application : 300 g de produit dilué/m² soit 1 L de produit dilué pour 3 m² de surface de bois.

Appliquer en 3 couches (3 x 100 g/m²).

Taux d'application: 20 à 30 ml/trou

Dilution (%): 16.7

Nombre et fréquence des applications:

Dilution : 16.7% soit 1 L de concentré pour 5 L d'eau du robinet.

Application par injection :

Application du produit dilué par puits, créés par forage, 3 trous par mètre.

20 ml/trou pour un chevron de 5 m de long et 20 cm de large.

30 ml/trou pour un chevron de 7,5 m de long et 30 cm de large.

Une injection (une étape).

L'injection/le remplissage des trous de forage doit toujours être associé à une application superficielle du produit.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conteneur/bidon en PEHD : jusqu'à 10 L

Conteneur/fût en PEHD : 200 L

GRV en PEHD : jusqu'à 1000 L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Avant d'appliquer le produit, s'assurer que les zones à traiter sont suffisamment exposées et propres, enlever le bois fortement infesté, les excréments et la poussière, de préférence en passant l'aspirateur. Enlever toute peinture ou tout vernis de finition.
- Appliquer sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et les assemblages.
- Pour obtenir un traitement efficace, le produit doit être appliqué sur toutes les faces du bois à traiter.
- Lors du traitement des combles, retirer (ou enrouler et couvrir) l'isolation thermique présente pour permettre un accès libre aux assemblages.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- L'application doit être réalisée sur des surfaces imperméables de manière à limiter les émissions vers le compartiment aquatique et terrestre.

- Pulvérisation : porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et un équipement de protection respiratoire anti aérosol avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).

- Traitement par pinceau, rouleau et injection : porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

- Ne pas appliquer dans des pièces avec aquariums et/ou terrariums.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Traitement préventif - Industriels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Capricorne des maisons Stade de développement: Larves</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Adultes</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Traitement préventif Bois résineux et feuillus – classe d'usage 1</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Système ouvert : application superficielle / déluge, trempage ou pulvérisation (basse pression) Description détaillée: -</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 200 g de produit dilué/m² Dilution (%): 10 Nombre et fréquence des applications: Dilution : 10% soit 1 L de concentré dans 9 L d'eau du robinet.</p> <p>Dose d'application : 200 g de produit dilué / m² soit 1 L de produit dilué pour 5 m² de surface de bois.</p> <p>Appliquer en 2 couches (2 x 100 g/m²).</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conteneur/bidon en PEHD : jusqu'à 10 L</p> <p>Conteneur/fût en PEHD : 200 L</p> <p>GRV en PEHD : jusqu'à 1000 L</p>

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour obtenir un traitement efficace, le produit doit être appliqué sur toutes les faces du bois à traiter.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Déluge : porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Jeter les gants après utilisation, utiliser de nouveaux gants après chaque cycle.
- Traitement par trempage : porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pulvérisation : porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 4) (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Se référer aux conditions d'utilisation spécifique par usage

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le mélange et chargement.
- Ne pas combiner application superficielle par pulvérisation avec une application par injection avec un injecteur.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.

Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égoutiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 24 mois
- Stocker le produit entre 5 et 30°C.

6. Autres informations

-